Envoyé en préfecture le 26/09/2025
Reçu en préfecture le 26/09/2025
Publié le 26/09/2025
ID : 013-211300413-20250925-DEL_2025_94-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE
ARRONDISSEMENT D'AIX-EN-PROVENCE

GARDANNE

COMMUNE DE GARDANNE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2025 A 18H30,

MEMBRES EN EXERCICE : **35**

MEMBRES PRESENTS : **30**

MEMBRES REPRESENTES : **5**

MEMBRES ABSENTS : **0**

DATE DE LA CONVOCATION : **19 septembre 2025**

DELIBERATION

2025-94

OBJET :

MISE EN DEMEURE D'ACQUERIR LA PARCELLE BK N°31, GREVEE DE L'ER N°877 DU PLUI ET SISE FONT DE GARACH - RENONCEMENT A L'ACQUISITION

Etaient présents lors du vote de la présente délibération :

Mesdames et Messieurs Hervé GRANIER, Antonio MUJICA, Alain GIUSTI, Arnaud MAZILLE, Pascal NALIN, Jean-François GARCIA, Noura ARAB, Magali SCELLES, Sophie CUCCHI-GILAS Adjoints.

Danielle CHABAUD, Gérard GIORDANO, Kuider DIF, Michel MARASTONI, Corinne D'ONORIO DI MEO, Claude DUPIN, Kamel BELARBI, Valérie FERRARINI, Vincent BOUTEILLE, Sylvia POLLET, Claire CAMPODONICO, Claude JORDA, Jimmy BESSAIH, Samia GAMECHE, Johanne GUIDINI-SOUCHE, Jean-Marc LA PIANA, Marie-Christine RICHARD, Patricia SPREA, Laurent DESHAIES, Bruno PRIOURET et Kafia BENSADI, Conseillers municipaux.

Etaient représentés par procuration :

Mesdames et Messieurs :

Sandrine ZUNINO donne procuration à Arnaud MAZILLE
Valérie SANNA donne procuration à Corinne D'ONORIO DI MEO

Paméla PONSART donne procuration à Claude JORDA

Guy PORCEDO donne procuration à Jean-Marc LA PIANA

Fouzia BOUKERCHE donne procuration à Kafia BENSADI

Secrétaire de Séance :
Vincent BOUTEILLE, Conseiller municipal

Envoyé en préfecture le 26/09/2025
Reçu en préfecture le 26/09/2025
Publié le 26/09/2025
ID : 013-211300413-20250925-DEL_2025_94-DE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2241-1,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L. 152-2 et L. 230-1 et suivants,

Vu le courrier de mise en demeure d'acquérir la parcelle BK n°31 de Madame Viviane GRAS en date du 15 juillet 2025,

Les parcelles cadastrées section BK n°31 et 160 sont grevées de l'emplacement réservé de voirie n°877, inscrit dans le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal approuvé le 05/12/2024, au bénéfice de la Commune.

Cet emplacement réservé correspond à la création d'une voie entre le passage de la Noria et le Chemin de Font de Garach, sur une emprise de 10,5 mètres de largeur.

Madame Viviane GRAS, propriétaire de la parcelle BK n°31, a adressé à la Commune une mise en demeure d'acquérir cette parcelle, en application du droit de délaissement prévu par les articles L. 152-2 et L. 230-1 et suivants du Code de l'Urbanisme.

Cette mise en demeure a été reçue en Mairie le 25 juillet 2025.

Conformément à l'article L. 230-3 du Code de l'Urbanisme, la Commune est tenue de se prononcer dans un délai d'un an à compter de la réception de la demande du propriétaire.

Il est donc proposé de renoncer à l'acquisition de la parcelle cadastrée section BK n°31, grevée de l'emplacement réservé n°877.

De ce fait, la Commune a l'intention de se rapprocher de la Métropole Aix-Marseille-Provence, afin de supprimer l'emplacement réservé n°877 lors d'une prochaine modification du document d'urbanisme (PLUi).

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE

Article 1 :
De renoncer à l'acquisition de la parcelle cadastrée section BK n°31, grevée par l'emplacement réservé n°877 - sise Font de Garach.

Publié sur le site internet de la commune le : 26 SEP. 2025

Envoyé en préfecture le 26/09/2025
Reçu en préfecture le 26/09/2025
Publié le 26/09/2025
ID : 013-211300413-20250925-DEL_2025_94-DE

Article 2 :
D'autoriser Monsieur le Maire à signer la présente délibération et tout acte nécessaire à son exécution.

Adopté à la **MAJORITE** des suffrages exprimés 23 votes **POUR** (groupe majorité avec procuration S. ZUNINO et V. SANNA et B. PRIOURET)
12 **ABSTENTIONS** (C. JORDA avec procuration P. PONSART, S. GAMECHE, J. GUIDINI-SOUCHE, J. BESSAIH, J.-M. LA PIANA avec procuration G. PORCEDO, M.-C. RICHARD, P. SPREA, L. DESHAIES et K. BENSADI avec procuration F. BOUKERCHE)

Maire,
Hervé GRANIER

Secrétaire de séance,
Vincent BOUTEILLE

MAIRIE DE GARDANNE (Bouches-du-Rhône)

Publié sur le site internet de la commune le : 26 SEP. 2025